

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024_057

~~~~~

**SEANCE DU 12 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation du conseil municipal : 8 juillet 2024

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, MARTIN Françoise, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, QUESTROY Claudine, MOTTIEZ Emmanuel, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre, BACQUET Fantine*

**ABSENTS EXCUSES :** *DURIN Frédéric (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), RATEL Aurélie (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Monsieur MOTTIEZ Adrien a été désigné comme secrétaire de séance.

|                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DU SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DU BERTHOUD</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le syndicat interprofessionnel du berthoud sollicite un soutien dans le cadre de l'animation et la promotion de la « Spécialité Traditionnelle Garantie berthoud ».

Depuis bientôt 4 ans, le berthoud est devenu la 1ère recette française protégée par le signe officiel de qualité STG : Spécialité Traditionnelle Garantie. Désormais, tout restaurateur souhaitant proposer du berthoud dans son établissement doit adhérer à la filière STG berthoud, respecter le cahier des charges et accepter de se soumettre aux différents contrôles prévus dans le cadre de cette protection.

La filière STG berthoud est gérée par une structure reconnue par l'Etat en tant qu'organisme de défense et de gestion : le syndicat interprofessionnel du berthoud.

Afin de mener à bien ses missions (animation de la filière STG, contrôle de ses opérateurs, protection de la STG à la lutte contre les usurpations,..), le syndicat demande une cotisation annuelle aux restaurateurs adhérents à laquelle vient s'ajouter la participation de différents partenaires locaux.

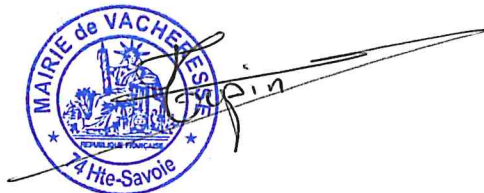
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (contre 12, abstentions 2) :

- **REFUSE** d'octroyer une subvention au syndicat interprofessionnel du berthoud.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



Le secrétaire de séance,  
Adrien MOTTIEZ

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Adrien Mottiez, the secretary of the session.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*